

Le Maroc

La circulaire Guéant bientôt abrogée

Un soulagement pour les étudiants marocains

Laila Zerrou
lzerrou@aujourd'hui.ma

Bonne nouvelle pour les étudiants marocains en France. La circulaire Guéant qui restreint le recrutement des étudiants étrangers dans l'hexagone devrait être prochainement abrogée. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Geneviève Fioraso, a annoncé lundi 21 mai que sa première mesure serait de demander le retrait de cette circulaire. «*C'est une urgence en termes humains, mais aussi en termes de rayonnement et de partage de la connaissance*», a-t-elle déclaré lors d'une conférence de presse au siège du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à Paris. Auparavant, François Hollande avait promis de l'abroger lors de la campagne présidentielle en la qualifiant d'«absurde».

Pour le Collectif du 31 mai et les étudiants étrangers, il s'agit d'un véritable soulagement. Contacté par ALM, Nabil Sebti, ancien porte-parole du Collectif du 31 mai affirme que «*cette décision n'est pas une surprise et ne m'étonne pas. François Hollande avait promis de retirer cette circulaire. Fraîchement élu, le nouveau président a intérêt à respecter ses promesses*». Et d'ajouter «*L'abrogation de la circulaire devrait avoir lieu dans 2 ou 3 semaines*».

La prochaine étape est l'abrogation officielle du texte. «*Nous espérons que l'abrogation sera effective et que les préfets respecte-*

ront cette nouvelle mesure», souligne Nabil Sebti. Rappelons à ce sujet que le 31 mai 2011, le ministre de l'immigration, Claude Guéant, avait adressé une note aux préfets en leur demandant d'instruire «*avec rigueur*» les demandes d'autorisation de travail des étudiants étrangers et d'exercer un «*contrôle approfondi*» des demandes de changement de statut. De nombreux étudiants n'avaient pas pu obtenir un statut de salarié pour travailler en France.

Depuis qu'il est rentré au Maroc en décembre 2011, Nabil est en contact permanent avec le Collectif. L'ex-étudiant de HEC se rendra à Paris le 31 mai pour présenter un bilan du Collectif. Malgré l'abrogation de cette circulaire, ce jeune entrepreneur n'entend pas retourner en France. «*Je suis content d'être rentré dans mon pays que j'adore. Il y a des opportunités très intéressantes. Je viens d'ailleurs de lancer un site e-business*», conclut-il.

«*Nous espérons que l'abrogation sera effective et que les préfets respecteront cette nouvelle mesure*».

Selon l'étude du Secrétariat général français de l'immigration sur «*Le devenir des étudiants étrangers en France*», l'hexagone compte 66.000 Marocains «*très diplômés*» (masters, grandes écoles et doctorat, y compris en médecine). Le Royaume figure au même titre que l'Algérie (66.000) parmi les pays d'origine les plus représentés. La Tunisie n'arrive qu'au cinquième rang avec 26.000 étudiants. Par ailleurs, l'étude indique que 41,3% des doctorants en France sont des étrangers. ■

